



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de septembre 2020
de la Section Académique du
SNETAA FO

15 rue Charles Gounod,
17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

204



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 : PP en SEGPA EREA ; Sur l'Agenda
- p.3 : Elections au C.A. Témoignage : Pronote
- p.4 : Déclaration CAPA ClassEx ;
Mutation Intra 2020

C'est la rentrée : restons vigilants ! avec le SNETAA gagnons au quotidien pour les personnels de LP SEGPA et EREA

Trois semaines, trois semaines que nous avons fait la rentrée et déjà nous nous sentons épuisés.

Nous avons tous pris le temps de nous ressourcer durant cet été et pourtant ... Pourtant la rentrée s'est faite à toute allure avec son lot d'inattendus : examens à mettre en place, surveillances surtout sur des journées sans face à face élève, mise en place d'un, puis de deux protocoles sanitaires ...

Restons vigilants ! Pour le SNETAA, c'était le mot d'ordre de cet été et c'est aussi celui de la rentrée.

Le Rectorat très en retard sur les affectations et malgré le travail intense des personnels, n'a pas encore fini d'affecter les Enseignants. C'est le résultat de la politique de réforme de la Fonction Publique. Seul le Rectorat a attribué les postes au mouvement intra. Mais vu de Poitiers la réalité est quelque peu déformée. C'est le travail d'un syndicat de terrain comme le SNETAA qui permet d'avoir à la fois une vue d'ensemble sur les établissements mais aussi et surtout une vision précise sur les situations des personnels. En Audience en Mai puis en Juin auprès de la Rectrice nous avons pu alerter sur des situations d'établissement ou de discipline. Le SNETAA œuvre à positionner des personnels compétents et formés.

Restons vigilants ! De discussions, avec la DPE en entretiens de Recours lorsque le SNETAA a représenté ses syndiqués, il a été possible de trouver un maximum de solutions acceptables. Parfois les situations ont mis longtemps à se décanter et n'ont été résolues que la semaine dernière.

Restons vigilants ! C'est aussi montrer aux services du Rectorat et à la nouvelle DRH nommée à la rentrée et à qui le SNETAA de l'Académie de Poitiers souhaite la bienvenue, que le SNETAA maintiendra ses exigences sur le respect des statuts et dénoncera chaque établissement qui attribuerait des postes de PLP à des certifiés. Nous restons aussi exigeants sur le recrutement nécessaire des PLP.

Restons vigilants ! C'est agir quand le protocole sanitaire ne nous semble pas appliqué ou étrangement appliqué, veiller au port des masques, facilité de lavage des mains ... L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité au travail des personnels.

Restons vigilants et Restons exigeants ! Pour défendre les personnels fragiles par l'application de la circulaire du 14 septembre 2020, comme l'a indiqué le DSDEN de la Vienne, en audience avec le SNETAA dans la délégation des syndicats de la FNEC-FP-FO. Le SNETAA demande donc à Madame la Rectrice une communication claire sur ces ASA envers les personnels et les Chefs d'Etablissement.

Restons vigilants ! C'est malgré une rentrée très inédite, poursuivre les actions aux côtés des personnels sur les autres dossiers comme celui de l'école inclusive et de la pérennisation de PIAL. Le SNETAA sera présent au groupe de travail sur la rémunération des AESH.

Avec notre syndicat restons exigeants sur les conditions de travail et sur les structures pédagogiques pour accueillir les jeunes qui nous sont confiés.

C'est notre nombre qui fait notre force ! Rejoignez les listes SNETAA pour les élections au Conseil d'Administration des EPLE. C'est en agissant ensemble, avec le SNETAA FO, auprès des Chefs d'Etablissement, des DASEN et du Rectorat que nous ne renoncerons jamais à défendre notre quotidien et notre statut.

La Rochelle, 25 septembre 2020, Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique

Parcours chaotique pour l'application du décret 2019-1002, concernant le Professeur Principal (PP) en SEGPA / EREA

Depuis de nombreuses années, le SNETAA se bat pour que les PLP en SEGPA et EREA soient considérés comme des Professeurs Principaux et non plus comme de simples Référénts. Leurs missions deviennent de plus en plus contraignantes, avec des tâches additionnelles mais sans primes supplémentaires. Face à cette situation injuste, nous nous sommes battus pour que **tout PLP Professeur Principal bénéficie de cette indemnité.**

Voici le parcours de notre combat revendicatif :

20 mars 2019 : audience entre la Secrétaire Académique du SNETAA et la DIBAG (Division du Budget Académique et de la Gestion Prévisionnelle) pour la mise en paiement de la part modulable de l'ISOE. La DIBAG considère que la fonction de PP n'est pas dévolue car le point 1.4 de la circulaire N°2015-176 du 28 octobre 2015 indique que cette mission serait exercée par le directeur adjoint de la SEGPA.

11 avril 2019 : réunion du SNETAA à Poitiers à la SEGPA France-Bloch Sérazin, avec adhérents ASH. Discussion sur la prime de PP.

3 mai 2019 : sujet abordé en première audience avec le Recteur de Poitiers

Aout 2019 : changement de Recteur

27 septembre 2019 : écritures du décret 2019-1002 qui instaure enfin l'attribution de l'indemnité aux PP du second degré dans les EREA, SEGPA et ULIS

29 septembre 2019 : parution du décret 2019-1002 au Journal Officiel n°0227

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039146858/>

01 octobre 2019 : réunion ASH au siège national du SNETAA FO avec tous les correspondants syndicaux des académies, suivie par des interventions dans les services du Ministère et auprès du Ministre.

19 novembre 2019 : nouvelle audience avec la Rectrice de Poitiers avec relance sur le sujet.

30 jan. 2020 : réunion SNETAA, à l'EREA de Saintes avec les adhérents ASH. Discussion sur la prime PP.

Juin 2020 : audience du SNETAA National avec la DGESCO (Direction Général de l'Enseignement Scolaire) pour dénoncer le fait que les PLP ne percevaient pas encore l'indemnité de PP.

30 juin 2020 : nouvelle audience avec la Rectrice de Poitiers en visioconférence.

17 septembre 2020 : audience sur le sujet entre le SNETAA National et le Ministre de l'Education Nationale.

18 septembre 2020 : communiqué de presse du SNETAA National suite à l'entretien avec le Ministre .

https://www.snetaa.org/wp-content/uploads/2020/09/COMMDP_18092020.pdf

Maintenant nous attendons que le Ministre fasse appliquer dans les Académies le décret 2019-1002 afin de permettre le paiement de cette indemnité de PP.

Notre combat continue...jusqu'à obtention de nos revendications

Pierre-Guillaume Texier, membre du Bureau Académique.

Sur l'Agenda Syndical : calendrier du 1^{er} trimestre 2020/2021

Septembre : réunions départementales en visioconférence

- 21 SEPT : CHARENTETE MARITIME 18H30
- 22 SEPT : DEUX SEVRES 18H30
- 24 SEPT : CHARENTE 18H30
- 28 SEPT : VIENNE 18H30

Sous réserve de modifications dues à la situation sanitaire du moment

7 Septembre : Audience DRH - « Gestion de situations personnelles ou particulières »

17 septembre : Audience avec le DSDEN86, représentant la Rectrice avec la FNECFP FO

24 Septembre : CAPA PLP Classe ex

22 septembre : CHSCT Académique

Septembre : CCP des Enseignants Contractuels

16 Octobre : Information syndicale pour les nouveaux contractuels, Surgères (17)

5 Novembre : Conseil Académique

19 novembre : Stage formation syndicale, fonctionnement des Conseils d'Administration (Angoulême)

25 Novembre : Réunions mutations inter dans chaque département

1er octobre : Audience DRH autour de la gestion du handicap pour élèves et personnels.

2 décembre : Réunions retraitables et retraités (Angoulême)

10 Décembre : Stage formation des correspondants locaux du SNETAA

Elections au Conseil d'Administration.

Faire vivre la démocratie dans les établissements est devenu un enjeu majeur, face à une Administration qui souvent gère la pénurie comme elle peut, parfois n'hésitant pas à recourir à des pressions, voire des brimades (emplois du temps calamiteux, heures supplémentaires, alourdissant la fonction de professeur principal, non prise en compte des vœux concernant les niveaux d'enseignement ...).

C'est avant le 16 octobre 2020 que les élections des représentants des personnels au Conseil d'Administration des établissements devront avoir eu lieu. Le CA est un lieu de décisions internes et d'exercice de la démocratie locale. Il est important d'y être présent.

L'équipe académique du SNETAA invite les adhérents à présenter des listes partout où cela est possible ! Deux personnes peuvent déjà constituer une liste. Une liste SNETAA FO permet de s'exprimer clairement sur des valeurs connues et de les relayer au niveau local. La force du SNETAA FO, c'est d'être présent dans chaque établissement !

Nous nous déplaçons dans les établissements pour des visites et vous êtes, vous les élus, nos premiers interlocuteurs ! C'est ainsi que nous pouvons mieux défendre vos dossiers auprès des différentes instances : CHSCT, CTA, CAPA, audiences diverses auprès de l'Administration locale ou Académique etc...

En cas de difficulté pour constituer votre liste, contactez votre Secrétaire Académique ou Départemental SNETAA. Pour ceux qui le souhaitent nous proposons une formation sur le rôle de l'élu dans un Conseil d'Administration (fonctionnement, droits, prérogatives etc...), le 19 novembre sur Angoulême. Cette journée est ouverte à tous les adhérents. Inscrivez-vous lorsque vous recevrez l'invitation. D'ici là constituez des listes SNETAA FO, puis « **allons voter et faisons voter SNETAA** » .

Stéphane Contamines, membre du Bureau Académique, et S2 Charente



Témoignage : Pronote, et ses dérives sécuritaires possibles ou retour vers « 1984 » ?

Chers collègues, vous avez pu remarquer que cette année, lors de votre 1^{ère} connexion à Pronote (logiciel développé par une entreprise privée, soumise à l'obtention de bénéfices), il vous est demandé un code PIN. Sous ce prétexte de sécurité il existe un revers bien moins reluisant. En effet en plus de ce code PIN il est demandé de renseigner le lieu où se situe l'ordinateur, ou le portable que vous utilisez, ce qui signifie que vos adresses IP (adresse informatique) sont forcément stockées dans les serveurs. Alors une question se pose : qui a accès à ces données ? Dans beaucoup de cas l'administrateur Pronote est votre Proviseur. A-t-il accès à ces données ? Peut-il savoir quand et où vous vous connectez ? Voire chez qui ? Ces questions peuvent et doivent être posées pour éviter tout suivi abusif des fonctionnaires qui utilisent ce portail. Cette situation problématique devient particulièrement Orwellienne quand on se souvient qu'il y a de plus une entreprise privée (des intérêts privés) derrière le logiciel ...

Rappelons aussi que le droit à la déconnexion doit toujours être une priorité pour **préserver** nos libertés individuelles et notre liberté pédagogique.

Et, en cas de re-confinement, ne serait-ce pas un moyen de savoir quel collègue se connecte et à quelle heure ? A terme, pourrait-on s'en servir pour sanctionner les professeurs ? Il me semble légitime que cette problématique soit abordée, et que l'on nous garantisse que ces données restent personnelles et non exploitables pour éviter toute dérive inquisitrice de l'Administration.

Une solution expéditive en attendant des explications : diminuer la soi-disant sécurité en décochant " Aucune sécurité supplémentaire (déconseillé) " dans l'onglet " Mes données " item " Compte " !

Nicolas Brillet, adhérent du SNETAA FO

Déclaration (extraits) du SNETAA FO, CAPA de la classe exceptionnelle des PLP, 24 Septembre 2020

Madame la Rectrice, la CAPA de la Classe Exceptionnelle n'existe que depuis 2018, et voilà que la réforme de la Fonction Publique votée à l'Assemblée Nationale en juillet 2019 fait que la CAPA que nous vivons est la dernière. Comme toutes les instances paritaires sur le mouvement elle n'existera plus. Aujourd'hui nous subissons la disparition des CAPA mouvement. Subir, c'est le terme. Nous ne pouvons que déplorer la disparition de ces CAPA mouvement puisque l'on note aujourd'hui encore par exemple que 6 enseignants de Biotechnologie ne sont pas affectés, un enseignant de STMS et qu'il reste des heures en MEI ...

.../...

... le SNETAA a toujours défendu et continuera de défendre les PLP, pour améliorer leurs conditions de travail au quotidien et faire respecter leur statut.

* * * * *

Pour lire la totalité de cette déclaration [cliquer sur ce lien](#) qui vous emmènera sur notre site internet

* * * * *

Par ailleurs les adhérents du SNETAA FO seront bientôt destinataire d'une nouvelle communication par mël sur la CAPA des PLP, Classe exceptionnelle 2020.



Mutations intra : quand le SNETAA s'en mêle.

Pour pouvoir parler de mutations à l'Intra, il faut évoquer les mutations à l'Inter. Cette année, 12 enseignants sont entrés dans l'Académie de Poitiers, aidés par le SNETAA FO national. Sur ces 12 entrants, 8 ont eu directement la mutation qu'ils désiraient à l'Intra. 2 l'ont obtenu suite à notre intervention pour les révisions d'affectation, soit environ **80% de succès**.

Les CAPA mouvement n'ont pas eu lieu. Il n'en demeure pas moins que les commissaires paritaires du SNETAA ont été régulièrement en lien avec les services des ressources humaines et celui des moyens, qui ouvre ou ferme les postes dans les établissements, et cela jusqu'après la rentrée afin de permettre les dernières améliorations pour les collègues.

Sur l'académie de Poitiers, cette année, les mutations à l'Intra, c'était aussi 20 enseignants déjà dans l'académie et désireux de muter. Suite aux conseils de la réunion SNETAA, « Mute Intra », 7 ont obtenu directement leur mutation.

Après discussion avec les services, le SNETAA a obtenu, une modification définitive suite à un recours. Les révisions d'affectation et les remontées de terrain du SNETAA tant sur le plan des LP que sur les situations des collègues, ont fait bouger 4 situations sur 7 demandes, soit **plus de 50% de succès**.

Au total, le SNETAA peut se féliciter de son action auprès des collègues même si 3 situations achoppent. 2 en biotechnologie, pour lesquelles nous ne sommes pas arrivés à avoir des ATP, alors que la discipline est encore déficitaire avec 6 postes non pourvus et que l'inspection a soutenu nos démarches et une situation en Vente pour laquelle le déficit important d'un département par rapport au lieu de vie de la collègue fait que pour le moment la situation est bloquée.

Même si la réforme de la Fonction Publique a supprimé les CAPA, les Commissaires Paritaires du SNETAA FO défendront toujours les collègues pour améliorer leurs conditions de travail au quotidien dans le respect de leur Statut.

Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne sur <http://www.snetaa.org>